
CABINET

Lomé, le **19 AVR. 2018**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES BOURSES ET STAGES

N° 236 /2018/MESR/SG/DBS

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les étudiants des universités publiques de Lomé et de Kara, qui estiment être éligibles à l'allocation de secours ou à la bourse, au titre de l'année académique 2017-2018, qu'une période de réclamation est ouverte du **mercredi 25 avril au mercredi 09 mai 2018**.

Au cours de cette période, il est demandé aux étudiants n'ayant jamais fait leur demande en ligne ou n'ayant pas réussi à créer leur compte, de le faire.

Les étudiants en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} inscription doivent imprimer et remplir le formulaire de réclamation à télécharger sur le site web de la DBS et joindre:

- une copie de la carte d'étudiant et son original ;
- une copie de la carte nationale d'identité et son original ;
- une copie du relevé de notes de l'année académique 2016-2017 et son original.

Tout dépôt de dossier de réclamation se fait à la direction des bourses et stages de Lomé et à l'antenne de Kara.

Passé ce délai, aucune nouvelle demande d'allocation de secours, de bourse ou de réclamation ne sera acceptée.

NB : Tous les étudiants concernés sont informés que leur demande ne sera prise en compte qu'après le traitement de la troisième tranche avec rétroactivité de la première et de la deuxième tranche.


Prof. Octave Nicoué K. BROOHM